

Annexe 3-b-2

MORLAAS

PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

Éléments relatifs aux réseaux eau, assainissement et au système d'élimination des déchets

Notice technique relative aux réseaux

Prescrit	P.A.D.D. débattu le	Arrêté le	Mis à l'enquête le	Approuvé le	
19.12.2002	02.09.2004	11.01.2005	20.04.2005	05.02.2005	
Modifié le	Modifié le	Mis en compatibilité le	Consolidé le	Mis en compatibilité le	Modifié le
26.03.2009	15.09.2009	03.06.2014	02.07.2014	19 12 2019	23 07 2020

P.O.S. de 1985 à 1999 : DDE 64 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT	P.L.U. : Service Urbanisme, Commune de MORLAÀS GHECO urbanistes, B.WAGON	AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE Service d'Urbanisme Intercommunal Maison des communes - Rue Auguste Renoir CS 40609 64006 PAU CEDEX
--	--	--

Réseau eau

(source : Lyonnaise des eaux)

1.1. Production - traitement- forage

L'eau est extraite de la nappe par 10 forages pour une capacité totale de 1233 m³/h pour le SIEP de la région Jurançon.

1.2. Ouvrages de stockage

Il existe trois réservoirs de stockage en tête de distribution dont 2 sur MAZERES (3000 et 800 m³) et un sur Jurançon (3000 m³). En 2004, un quatrième réservoir de 3000 m³ va être construit sur la commune de Mazères.

Ces ouvrages permettront d'étager les niveaux de distribution :

- une réserve de 3000 pour le secteur de la rive droite du Gave de Pau (Bizanos, Aressy, Meillon, Assat, Idron, Morlaàs, Serres-Morlaàs),
- une réserve de 3000 pour le secteur basse pression de la rive gauche du gave de Pau (Jurançon, Gelos, Billère)
- une réserve de 3000 pour le secteur haute pression de la rive gauche du gave de Pau (Gan, Billère, Lons)
- une réserve de 800 pour le secteur Mazères Lezons, Uzos, Rontignon, Narcastet.

1.3. Schéma du réseau d'adduction de la commune de Morlaàs

En 1996, la conduite d'adduction a été doublée en profitant de la construction de la voie de contournement de l'agglomération paloise. Une canalisation en fonte de 250 mm a été mise en place le long de la nouvelle rocade depuis Bizanos jusqu'au croisement avec la route de Morlaàs au niveau du centre SNEAP pour sécuriser l'alimentation du secteur nord-est du SIEP.

Une étude diagnostic de réseau d'eau potable doit être lancée en 2004 par le SIEP. Cette étude concerne les communes de Morlaàs et de Serres Morlaàs dont les demandes d'urbanisation sont nombreuses. L'étude doit permettre de recalculer la structure du réseau en fonction des zones destinées à être construites.

Pour sécuriser l'alimentation de la commune de Morlaàs, le SIEP a construit plusieurs interconnexions avec le syndicat Luy et Gabas :

- DN 150 mm rue de la Bastide (face à la piscine)
- DN 100 mm haute vue (derrière le lycée hôtelier)
- DN 150 mm zone industrielle de Berlanne (derrière la STEP).

1.4.PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Une étude diagnostic de réseau d'eau potable doit être lancée en 2004 par le SIEP.

Cette étude concernera les communes de Morlaàs, et Serres Morlaàs dont les demandes d'urbanisation sont nombreuses. L'étude doit permettre de recalibrer la structure du réseau en fonction des zones destinées à être construites. La protection contre l'incendie sera prise en compte dans cette étude. Elle aboutira à un schéma directeur qui déterminera les priorités en terme de renforcement de réseau.

Annexe 3-b-1

MORLAAS

PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

Éléments relatifs aux réseaux eau, assainissement et au système d'élimination des déchets

Notice technique relative à l'élimination des déchets

Prescrit	P.A.D.D. débattu le	Arrêté le	Mis à l'enquête le	Approuvé le	
19.12.2002	02.09.2004	11.01.2005	20.04.2005	05.02.2005	
Modifié le	Modifié le	Mis en compatibilité le	Consolidé le	Mis en compatibilité le	Modifié le
26.03.2009	15.09.2009	03.06.2014	02.07.2014	19 12 2019	23 07 2020

P.O.S. de 1985 à 1999 :
DDE 64
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

P.L.U. :
Service Urbanisme, Commune de MORLAÀS
GHECO urbanistes, B.WAGON

AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE
Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des communes - Rue Auguste Renoir
CS 40609 64006 PAU CEDEX

Notice technique concernant la collecte et le traitement des déchets de la commune de MORLAAS
--

La commune de Morlaàs dépend du SIECTOM Coteaux Béarn Adour (Syndicat Intercommunal de l'Environnement, de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères) pour la collecte de ses déchets.

Depuis l'arrêté du 11 septembre 2001, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour est devenu un syndicat mixte dont le siège est la Mairie de Sévignacq. De plus, le SIECTOM a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2002 au SMTD (Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques), dont le siège est à Pau.

Le SMTD gère donc tous les traitements des déchets : l'incinération, le tri-conditionnement des emballages ménagers, les quais de transfert, les transports...

Quant au SIECTOM, il continue à gérer les collectes des ordures ménagères, les collectes sélectives et l'ensemble des déchetteries qui se trouvent sur son territoire.

Le SIECTOM sous-traite la collecte des déchets ménagers à la COVED.

1. La collecte et le traitement des ordures ménagères

a. La collecte des ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont placées dans des conteneurs roulants individuels fournis et distribués par la Communauté des Communes des Luy, Gabas Souye et Lèes.

Le ramassage est assuré 1 fois par semaine, le mardi en porte à porte.

b. Le traitement des ordures ménagères :

Depuis le 1^{er} juillet 2002, les ordures ménagères sont incinérées à l'usine de Lescar.

2. La collecte et le traitement des emballages ménagers

En 1996, le SIECTOM a signé un contrat multi matériaux avec la société Eco Emballages qui assure une garantie de reprise et d'aide financière des emballages ménagers triés.

La signature de ce contrat a marqué la volonté des élus de mettre en œuvre un programme de collecte sélective des emballages ménagers.

a. La collecte sélective des emballages ménagers:

Depuis 1998, la collecte sélective est mise en place à Morlaàs en porte à porte 1 fois par semaine (le vendredi).

Les emballages ménagers sont placés dans une caissette bleue fournie et distribuée par la Mairie de Morlaàs.

b. Le traitement des emballages ménagers:

En 1998, un centre de tri a été créé à Sévignacq. Une fois collectés, ces emballages sont acheminés vers ce centre, puis recyclés par des filières agréées Eco-Emballages.

3. Les déchetteries

Le SIECTOM gère l'ensemble des déchetteries qui se trouve sur son territoire.

Depuis le 1^{er} juillet 2002, les déchetteries sont exploitées par la société SURCA, chargée du gardiennage, de l'entretien du site et de l'évacuation des produits.

La déchetterie de Morlaàs se situe chemin du Basacle. Elle est ouverte du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Les déchets désignés ci-après y sont acceptés :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| - gravats | - emballages métalliques |
| - ferraille | - briques alimentaires |
| - déchets verts | - verre |
| - tout venant | - papier |
| - carton | - huile de vidange |
| - bouteilles et flacons en plastique | - huile végétale |
| | - déchets informatiques |

- déchets ménagers spéciaux ou DMS (piles, batteries..)
Sont exclus :

- les pneumatiques
- les déchets amiantés

La déchetterie met à disposition :

- 8 loges
- 8 bennes de 35 m³
- 3 colonnes de 4 m³ (verre, papier, emballages métalliques/bouteilles et flacons en plastique/ briques alimentaires)
- 1 fût de 4 m³ (huile de vidange)
- 2 fûts de 100L (huile végétale)
- 2 armoires de 12 m³ (DMS)

Les containers de la déchetterie sont évacués vers des filières de recyclage.

4. Le compostage individuel

Depuis fin 2003, le SIECTOM a mis en place le compostage individuel soit en tas, soit en bac sur Morlaàs.

Les habitants intéressés par cette opération ont donc assisté à une réunion d'information où le SIECTOM leur remettait :

- pour le compostage en tas : un bio seau de 10L
- pour le compostage en bac : un composteur et un bio seau de 10L.

A ce jour, le SIECTOM a distribué à 38 foyers de Morlaàs le matériel nécessaire pour le compostage individuel.